

Fiche

La politique de santé publique en France comporte un important volet éducatif. Quel est son rôle ? À quels acteurs est-il confié ?

I. Une condition de l'égalité

- La santé est un aspect de la dignité de l'Homme : la maladie réduit notre capacité à vivre librement notre vie. Chacun a donc un **droit égal à la santé** : c'est un des principes garantis par la Constitution française. La solidarité de l'ensemble de la société envers les malades a permis à tous de profiter des importants progrès accomplis par la médecine ces cinquante dernières années : des maladies, autrefois graves, sont devenues sans danger ou ont disparu ; l'espérance de vie a augmenté, la mortalité infantile a diminué. Mais l'amélioration de la **santé publique** (de la santé de tous) ne passe pas uniquement par le progrès technique : il passe aussi par la prévention des maladies. Celle-ci implique une meilleure connaissance des problèmes par la population et une lutte contre les comportements à risques.
- Une politique d'**éducation** à la santé a été mise en place en France en même temps que le système de Sécurité sociale. Elle porte aujourd'hui plus particulièrement sur :
 - le **suivi médical** (examens, vaccinations obligatoires), en particulier celui de la femme enceinte et de l'enfant ;
 - la **prévention** des conduites qui mettent en danger la santé, comme l'alcoolisme, le tabagisme, la toxicomanie ;
 - l'**éducation sexuelle**, c'est-à-dire la connaissance des risques liés à la vie sexuelle (transmission de maladies, grossesses non désirées) et des moyens de maîtriser ces risques (rapports protégés, contraception).

II. De nombreux acteurs

- Les acteurs de l'éducation à la santé appartiennent, à la fois au milieu médical, à celui de l'aide sociale et à celui de l'enseignement. Des structures ouvertes à tous regroupent par exemple des médecins, des assistantes sociales, des associations spécialisées dans les actions de solidarité :
 - la **protection maternelle et infantile** (PMI), pour l'information destinée aux femmes enceintes et aux mères de jeunes enfants ;
 - les centres de **planning familial**, qui assurent un service public d'information sur la contraception et sont gérés par des associations ;
 - les centres d'accueil pour personnes en détresse (alcooliques, toxicomanes, etc.).
- Au **collège**, l'éducation à la santé prend une place de plus en plus importante, là aussi sous la forme d'une coopération entre plusieurs acteurs : des enseignants de différentes disciplines (SVT, EPS, éducation civique), des intervenants extérieurs issus du milieu médical ou des services sociaux, etc. Les collèges sont incités à créer des conseils d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) où sont représentés d'autres services publics que l'Éducation nationale. Les thèmes abordés en priorité sont la connaissance des règles élémentaires d'**hygiène de vie** (information sur l'alimentation), l'éducation sexuelle et la prévention des conduites à risque.